

LE SERVICE CIVIQUE EN COLLEGE

A destination des principaux et des équipes des collèges

La Présidence de la République s'est engagée le 5 février 2015 à rendre le Service Civique « universel » au 1^{er} juin 2015. Ainsi à compter de cette date, chaque jeune entre 18 et 25 ans souhaitant effectuer une telle mission d'intérêt général doit pouvoir obtenir une réponse favorable d'ici à la fin de l'année. Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a un objectif de recrutement de 5.000 jeunes en Service Civique à la rentrée 2015-2016.

1. Qu'est-ce que le Service Civique ?

- Un engagement volontaire d'une durée de **8 mois** environ sur une même année scolaire d'octobre ou novembre et jusqu'à juin ;
- de l'accomplissement d'une mission d'intérêt général ;
- d'une mission qui donne lieu au versement d'une indemnité ;
- d'un **binôme de volontaires** chaque fois que possible pour le bon déroulement de la mission et en particulier lorsque la mission s'effectue devant élèves.

2. Pourquoi recruter un volontaire en Service Civique ?

- Pour remplir une mission complémentaire de l'action des agents, des stagiaires : les volontaires en Service Civique, interviennent en complément de l'action des agents, stagiaires, et/ou bénévoles des établissements d'accueil, sans s'y substituer ;
- Pour contribuer au développement d'activités éducatives, pédagogiques et citoyennes en lien avec les acteurs et les partenaires du collège, du lycée ou CIO.

3. Quelles missions peut remplir le volontaire en collège ?

Les missions des volontaires seront précisées localement, en fonction des projets et des spécificités de votre collège et choisies parmi les activités des fiches concernant la citoyenneté, l'action artistique et culturelle ou sportive, le développement durable, la prévention des addictions, la lutte contre décrochage scolaire ainsi que l'aide à l'information et à l'orientation des élèves.

Accompagnement des projets d'éducation à la citoyenneté

- faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, ainsi que des dispositifs existants et mobilisables dans ces domaines, afin de contribuer à faire émerger des actions spécifiques en lien avec le projet d'établissement ;
- accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de projets à dimension partenariale (recherche de subvention, mise en place de convention...) ;
- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs (associations, collectivités, services publics...) tout au long du projet ou de l'action ;
- prendre part à des ateliers liés à l'exercice du débat, du jugement et de l'argumentation (conseils d'élèves, ateliers philosophiques...) pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux...) ;
- accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place (visites d'institutions, de lieux de mémoire...) ;
- s'impliquer dans le développement de médias dans le cadre scolaire (webradio, journaux d'établissement, blog...) en mobilisant les élèves autour du professeur documentaliste notamment ;
- en lien avec les conseillers principaux d'éducation (CPE), accompagner les élèves délégués ainsi que ceux élus dans les instances pour l'exercice de leurs mandats et favoriser leurs initiatives pour le développement de la vie associative au sein de l'établissement ;
- s'impliquer auprès des équipes éducatives et des élèves dans l'organisation de temps forts liés à la citoyenneté : journée de la laïcité, journée de la mémoire et des génocides, journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions...

Soutien aux actions et projets dans les domaines de l'éducation artistique et culturelle et du sport

- faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine des arts, de la culture et du sport, ainsi que des dispositifs existants et mobilisables dans ces domaines, afin de contribuer à faire émerger des actions ou projets spécifiques ;
- accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de ces projets à dimension partenariale (recherche de subvention, mise en place de convention...) ;
- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs tout au long du projet ou de l'action ;
- prendre part à des ateliers de pratique pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux, etc.) ;

- accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place ;
- soutenir les équipes éducatives, les élèves et les intervenants extérieurs dans l'organisation d'un temps fort de restitution (spectacle, concert, exposition, cérémonie...) lié au projet réalisé et ouvert à l'ensemble de la communauté éducative (parents, collectivités locales, autres établissements scolaires...).

Soutien aux actions et projets d'éducation au développement durable

- Les volontaires pourront aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les personnels techniques et de direction et les partenaires territoriaux ;
- agir en soutien à l'organisation de simulations pédagogiques de négociations internationales sur le climat ;
- aider à l'organisation de débats citoyens sur les enjeux du développement durable, de la lutte contre le changement climatique, afin de faire émerger des projets et des actions ;
- aider à l'organisation des sorties scolaires dans la nature.

Appui aux actions relatives à la prévention des addictions

- appuyer les établissements scolaires ou les foyers collégiens dans la réalisation d'actions de prévention sur les comportements à risques et les addictions, sur les risques d'internet ;
- donner de l'information et mettre en avant des types de comportements et de valeurs auprès de ses pairs ;
- informer les élèves : répondre aux questions, assurer des permanences, organiser des expositions itinérantes. Le volontaire pourra coanimer des débats santé sur la prévention des conduites addictives, en lien avec les enseignants et les partenaires, pour mettre en place des séances de prévention organisées auprès des élèves ;
- favoriser l'accès aux soins : informer sur les consultations jeunes consommateurs. Le volontaire pourra favoriser la diffusion d'informations via des supports papier, par voie d'affichage dans le collège et par voie numérique. Il pourra aussi jouer le rôle d'interface en communiquant sur le rôle de l'infirmier scolaire qui a des compétences pour évaluer la situation et orienter dans le cadre d'un entretien motivationnel ;
- participer à améliorer l'utilisation par les élèves des ressources et services ;
- participer à la conception d'outils de communication et de supports pédagogiques à destination des jeunes. Le volontaire pourra, en lien avec des professeurs et/ou le CPE, accompagner des élèves, par exemple dans un cadre d'infographie avec des compétences numériques, pour construire des outils de communication diffusés en interne dans le cadre d'un projet pédagogique ou éducatif inscrit dans une démarche pédagogique en lien avec un

référentiel de formation et/ou dans la programmation d'actions du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC).

Appui aux actions relatives à la lutte contre le décrochage

- Prévenir l'abandon scolaire précoce au sein des établissements scolaires
 - ✓ Organiser des entretiens réguliers avec les jeunes en risque de décrochage scolaire, répondre à leurs questions, les rassurer ;
 - ✓ A partir de ces discussions, faire le lien entre les élèves et les professeurs pour résoudre les difficultés éventuelles ;
 - ✓ Aider les jeunes à valoriser les connaissances et compétences acquises pour leur redonner confiance dans l'école, par exemple au travers d'ateliers interactifs en groupe ;
 - ✓ Informer les élèves et leurs familles sur les acteurs de l'insertion et l'emploi pouvant les aider à trouver leur voie ;
 - ✓ Permettre à ces jeunes de rencontrer des professionnels dans les secteurs d'activité qui les intéressent.

- Accompagner les jeunes sortis du système scolaire dans leur retour en formation, dans le cadre des Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)
 - ✓ Participer aux activités de remobilisation proposées par les Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire aux jeunes ;
 - ✓ Proposer de nouvelles activités de remobilisation ludiques (théâtre, sport, loisirs créatifs) ;
 - ✓ Aider les jeunes en situation de décrochage scolaire dans leurs démarches et dans leur parcours, notamment en les accompagnant dans leurs entretiens avec les acteurs de l'insertion et de l'éducation ;
 - ✓ Faciliter la mise en confiance des jeunes en valorisant leurs réussites et en les aidant à résoudre leurs problèmes éventuels.
 - ✓ Entretenir, en tant que parrain, le contact avec les jeunes ayant suivi des actions des MLDS pour connaître le parcours qu'ils ont suivi ensuite.
 - ✓ Proposer à ces jeunes ayant suivi des actions à la MLDS et ayant réussi à raccrocher de venir témoigner auprès des jeunes inscrits à la MLDS et espérant retourner en formation.

- Favoriser l'information des jeunes décrocheurs et de leurs familles dans les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)
 - ✓ Informer les jeunes et leurs familles sur le rôle et les activités des plates-formes dont le but est d'identifier et de proposer aux jeunes sortis du système scolaire une solution de retour en formation ou professionnelle adaptée à leurs souhaits ;
 - ✓ Participer aux rencontres entre les acteurs des plateformes et les jeunes en situation de décrochage scolaire : les aider à définir quel projet ils envisagent et par la suite les accompagner dans leurs démarches (entretiens avec les missions locales, les centres d'information jeunesse, inscription à des formations etc.) en tant que parrain.

- Informer les jeunes au sein des structures qu'ils fréquentent sur leurs droits en matière d'accompagnement pour le retour en formation
 - ✓ Favoriser l'accès des jeunes à l'information et aux droits sur le retour en formation ;
 - ✓ Faciliter les prises de contact avec les jeunes lors de la campagne de communication sur le droit au retour en formation ;
 - ✓ Démarcher les acteurs en contact avec les jeunes (éducateurs, animateurs sociaux, ...) pour leur permettre d'identifier les jeunes en risque de décrochage ;
 - ✓ Intervenir dans des structures de retour à l'école comme les micro-lycées ou l'école de la deuxième chance.

Aide à l'information et à l'orientation des élèves

- ✓ Connaissance des formations et des métiers en lien avec le monde économique et connaissance de soi et développement de la capacité à entreprendre.

Appui à l'animation d'atelier de découverte au centre de documentation et d'information de l'établissement (CDI), de préparation de rencontres de professionnels, d'accompagnement de visites en entreprise ou de lieux de formation (lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel et centre de formation d'apprentis). Le volontaire apportera également son aide à la recherche de lieux de stage en collège comme au lycée.
- ✓ Aide à l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnel Le volontaire pourra compléter les interventions du COP par un rôle de tutorat/mentorat pour les élèves nécessitant un accompagnement renforcé.
- ✓ Aide aux familles lors des démarches administratives (dossier à remplir) requises par les procédures d'orientation (fiche de dialogue) et d'affectation (dossier Affelnet). Il pourra s'impliquer dans la valorisation et l'animation des espaces "parents" autour du kiosque ONISEP en appui du COP avec le CPE et le professeur documentaliste. En fin

d'année scolaire, il accompagnera les familles dans leur démarche d'inscription au lycée ou d'inscription au CFA incluant l'aide à la recherche de contrat d'apprentissage.

4. Est-ce que le recrutement coûte quelque chose à l'établissement ou à la collectivité territoriale ?

Non, la charge financière ne pèse ni sur les services académiques ni sur les établissements ou collectivités territoriales. En revanche le collège s'engage à la qualité de l'accueil du volontaire et à la mise en place d'un tutorat pour accompagner les jeunes volontaires dans leur mission et dans la définition de leurs projets d'avenir.

5. Comment recruter un volontaire en Service Civique ?

Pour les collèges, il vous revient de transmettre à votre inspecteur d'académie ou directement à votre référent académique Service Civique (selon l'organisation retenue par votre académie) un projet d'offre de mission. Priorité sera donnée aux demandes de l'éducation prioritaire. Ce projet est établi strictement sur la base des missions proposées ci-dessus (Cf. question 3.). L'offre de mission doit reprendre, **en termes identiques**, les activités proposées. L'offre de mission retenue sera obligatoirement diffusée sur le site de l'agence du Service Civique, <http://www.service-civique.gouv.fr/>, mais vous pourrez aussi la diffuser localement en précisant à tout jeune intéressé que pour candidater il doit obligatoirement s'inscrire sur le site de l'agence du Service Civique et postuler pour la mission par ce moyen.

6. Comment rédiger un projet d'offre de mission ?

L'offre de mission se structure de la façon suivante :

- Lieu (ville et département) ;
- activités qui seront menées dans le cadre de la mission ;
- besoins spécifiques liées aux activités comme par exemple un besoin de mobilité ;
- durée de la mission en mois, volume horaire hebdomadaire fixé à 30 heures, date de début de la mission ;
- le nombre de missions proposées (pas moins de deux) ;
- le nom de l'organisme où a lieu la mission ;
- le prénom, nom, numéro de téléphone de la personne à contacter ainsi que l'adresse physique et le site internet le cas échéant.

Il vous revient de décider quel interlocuteur est le mieux approprié pour répondre aux candidats potentiels.

7. Comment sélectionner le volontaire en Service Civique ?

Les services du rectorat et/ou de la DSDEN, selon une organisation déterminée par les recteurs, déterminent les modalités de recrutement. Pour les connaître, rapprochez-vous de votre IEN qui pourra être en contact avec le référent académique du Service Civique.

8. Comment accueillir le jeune volontaire ?

Le rôle du tuteur est essentiel. Ce tuteur est le référent principal du volontaire, il est garant du bon déroulement de la mission. Il suit l'évolution du projet du jeune et réajuste les contours de la mission en fonction de ses centres d'intérêt. Il accompagne le volontaire dans son parcours d'engagement, donne un cadre et des repères de fonctionnement en vie collective. Il est aussi chargé de l'accompagner dans sa réflexion sur son projet d'avenir afin de favoriser, à l'issue de l'accomplissement de la mission de Service Civique, son insertion professionnelle.

Il est recommandé que le bilan nominatif du volontaire en fin de mission soit réalisé avec l'appui d'un conseiller d'orientation psychologue ou de tout autre professionnel qui peut apporter un éclairage sur les projets du jeune.

9. Quels sont les ressources à la disposition du tuteur ?

- L'ASC met à disposition des tuteurs un guide

http://la-guilde.org/IMG/pdf/Guide_a_destination_des_tuteurs.pdf

- Pour les personnels qui assureront l'élaboration du bilan nominatif du volontaire en fin de mission, un guide est disponible.

<http://www.service-civique.gouv.fr/uploads/content/files/28a3c9c0a1917b7c65c0f2aba7711f35e106ef72.pdf>

- Les DDCS et DRJSCS organisent des formations d'une journée pour les tuteurs. Vous êtes fortement invités à inscrire les tuteurs à cette formation. Lorsqu'un minimum de 10 tuteurs est réuni, le formateur peut se déplacer sur le lieu de formation. Cela pourrait notamment être le cas dans un réseau d'éducation prioritaire.

10. Le volontaire est-il formé ?

Le jeune volontaire doit recevoir une formation civique et citoyenne. Cette formation civique et citoyenne comprend, de manière obligatoire :

- Un module pratique, la formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)

La formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) correspond au volet pratique de la formation civique et citoyenne. L'organisation de cette formation a été confiée par l'agence du Service Civique à la Fédération nationale des Sapeurs-Pompiers de France. Cette formation est obligatoire et entièrement prise en charge par l'agence du Service Civique

- Un module théorique, défini et organisé par l'organisme d'accueil, destiné à développer la formation citoyenne et le civisme des volontaires.

Le ou les thème(s) abordé(s) dans le volet théorique de la formation doi(ven)t être choisi(s) par vous parmi les thèmes listés dans le référentiel défini par l'agence du Service Civique (cf annexe 3 du guide de l'organisme d'accueil p.31 <http://www.service-civique.gouv.fr/uploads/content/files/8e549f920421f07a2f496acb8516c2bdcdfe0ffd.pdf>).

Nous vous invitons à prendre l'attache de votre IA DASEN ou de votre référent académique afin de connaître les possibilités de formation pour votre académie.

Par ailleurs, le module théorique de la formation civique et citoyenne se veut actif et peut consister en la visite de lieux associés à la citoyenneté comme l'Assemblée nationale par exemple.